



Carrosserie abîmée par un tiers

Par **flo19a**, le **29/05/2018 à 08:46**

Bonjour,rnrnUn voisin d'une amie a reculé ma voiture à la main, qui ne démarrait plus, sauf qu'il n'a pas freiné à temps et a tapé ma portière dans le portail. La carrosserie est abîmée et la portière se ferme avec difficulté.rnrnQu'est ce que je dois faire ? Faut il faire fonctionner sa responsabilité civile ? ou assurance ? Je ne le connais pas, comment faire s'il refuse ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **29/05/2018 à 09:36**

Bonjour,rnS'il a manœuvré avec votre accord ou sur votre demande, vous n'avez aucun recours sauf si vous êtes assuré tous risques.

Par **amajuris**, le **29/05/2018 à 10:00**

bonjour,rnvous faites une déclaration à votre assurance automobilernsalutations

Par **chaber**, le **29/05/2018 à 11:25**

bonjourrnrn[citation]vous faites une déclaration à votre assurance automobile [/citation]oui, s'il y a garantie Tous risques. Il faudra tenir compte de la franchise et du malus